

Mairie d'Artiguelouve Place de la Mairie 64 230 ARTIGUELOUVE 05.59.83.03.92

mairie.accueil@artiguelouve.fr

Dossier d'inscription Services Périscolaires « Garderie du matin – Restauration Scolaire »

ENFANT(S)						
Nom		Prénom		Date de naissance	Classe	
		l				
<u>RESPONSABLES LÉGAUX</u>						
Lien de parenté						
Nom						
Prénom						
Adresse						
NO. (1/ 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1						
N° téléphone domicile						
N° téléphone mobile*						
N° téléphone travail*						
Courriel *						
RENSEIGNEMENTS SANTÉ						
Allergies connues					Aucune	
Si oui, PAI ?	Oui			Non		
Personnes à contacter en cas d'urgence (autres que les parents) et autorisées à récupérer l'enfant						
Nom/Prénom Téléphone						
Nom/Prénom Téléphone						

(*) Il est primordial que les adresses mails, ainsi que les numéros de téléphone soient impérativement lisibles afin d'éviter les erreurs. Merci d'indiquer une adresse mail afin de pouvoir communiquer toute information utile sur le fonctionnement de ces services pendant la période scolaire.

Facturation de tous les services périscolaires

(garderie du matin / restauration scolaire)

Tous les règlements sont à adresser à la mairie.

Les factures seront envoyées chaque début de mois par messagerie électronique, merci de bien vouloir remplir obligatoirement ci-dessous les coordonnées de facturation :
Nom(s) et Prénom(s):
Courriel pour l'envoi de la facture (une seule adresse) :
☐ Si vous n'avez pas de courriel, veuillez cocher cette case. Les factures vous seront distribuées dans les cahiers de vos enfants,
Mode de paiement :
☐ Prélèvement automatique (fournir un RIB sauf si IDEM autres années)
☐ Chèques
Pensez à inscrire votre (vos) enfant(s) à la cantine : http://www.artiguelouve.fr/ecole.html
Le Signature

Dossier signé à remettre avant le 17 aout 2020 au secrétariat de la mairie ou à retourner scanné par courriel : <u>mairie.accueil@artiguelouve.fr</u>

<u>Traitement des données RGPD.</u> La commune tient à rassurer les parents que les données suivantes sont collectées à des fins déterminées. Elles sont strictement adéquates, pertinentes, limitées et conservées pour l'année scolaire et ne sont pas communiquées à des tiers. À tout moment il peut être demander de supprimer des données.